

## NOTE

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services  
de la navigation aérienne

Sous-direction des ressources humaines

Département formation  
Division formation TSEEAC

Référence **17363 / DSNA/SDRH**

Affaire suivie par : Corinne PETITHOMME  
corinne.petithomme@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 01.69.57.67.52 – Fax : 01.69.57.67.80

Objet : Campagne d'inscription SAE 2018

À L'ATTENTION DES TSEEAC de classe principale et Agents non titulaires assimilés ayant leur 1<sup>ère</sup> qualification

S/c voie hiérarchique

(cf. Liste des destinataires)

**« SEMAINE D'AUTO-EVALUATION »  
A LA SECONDE QUALIFICATION  
TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES  
ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE  
Année 2018**

### PERSONNELS CONCERNES :

Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile et Agents non titulaires assimilés qui détiennent la qualification prévue à l'article 11 du décret du 27 mars 1993 dénommée première qualification, et sont de classe principale à la date des épreuves écrites prévues le 09 octobre 2018.

LIEU DU STAGE : ENAC Toulouse

### DATES ET DUREE DU STAGE :

a) Pour les disciplines :

Circulation aérienne, Opérations aériennes, Informatique et Missions régaliennes.

**Semaine 11** : du lundi 12 mars au vendredi 16 mars 2018

ou

**Semaine 12** : du lundi 19 mars au vendredi 23 mars 2018

**ou**

**Semaine 15** : du lundi 09 avril au vendredi 13 avril 2018

**Durée du stage : 5 jours**

b) Pour la discipline :

Logistique des services :

**Semaine 12** : du lundi 19 mars au vendredi 23 mars 2018

**Durée du stage : 5 à 8 jours**, en fonction des disciplines complémentaires choisies par les candidats et de la programmation des modules CA/OPS/MR/INFO proposés en semaines 11 et 12.

c) Pour la discipline :

Electrotechnique :

Les cours seront dispensés par téléphone.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 26 janvier 2018**

**ORGANISATION DE LA SECONDE QUALIFICATION TSEEAC :**

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2009 modifié relatif à la qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale le candidat doit choisir trois disciplines parmi six, dont une discipline de spécialité.

Les six disciplines sont :

- Circulation aérienne
- Opérations aériennes
- Missions régaliennes et contrôle de la sécurité des exploitants
- Informatique
- Installations électroniques et électrotechniques
- Logistique des services

Le programme de cet examen est diffusé dans l'arrêté précité, consultable sur Bravo Victor.

## **PROGRAMME DE LA SEMAINE D'AUTO-EVALUATION :**

Le programme de l'auto évaluation à la seconde qualification est planifié sur une durée de cinq jours pour les disciplines Circulation aérienne, Opérations aériennes, Informatique et Missions régaliennes. (Trois sessions : semaines 11, 12, 15)

Pour la discipline Logistique des services, le programme est planifié en semaine 12. Les candidats pourront suivre les modules proposés en semaine 11 ou 15, en fonction des disciplines complémentaires choisies et de la programmation proposée.

**La capacité pour chaque semaine est fixée à 35 stagiaires maximum.**

**Si la capacité venait à être dépassée pour une session donnée, SDRH rééquilibrera les sessions en changeant certains stagiaires de semaine, au plus tard à la clôture des inscriptions. Veuillez préciser à cet effet deux choix de session minimum.**

## **PRE-INSCRIPTIONS :**

Les candidats doivent s'inscrire via OLAF.

Le choix des disciplines se fera uniquement sur la fiche d'inscription disponible sur OLAF.

Fiche à imprimer et à transmettre par courriel à :

[TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr](mailto:TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr)

ou par télécopie au : 01 69 57 67 80.

Les convocations individuelles seront disponibles via OLAF, après la validation par SDRH des inscriptions.

## **OBJECTIFS DE LA SEMAINE D'AUTO-EVALUATION :**

Cette semaine d'auto-évaluation est une étape dans votre préparation personnelle. Compte-tenu de l'importance du programme de la 2<sup>ème</sup> qualification, un investissement personnel important est indispensable car il ne vous sera pas possible de réviser tout le programme de la 2<sup>ème</sup> qualification à l'ENAC.

Il vous est fortement recommandé de commencer à réviser avant le mois de mars 2018 pour profiter au mieux de cette semaine d'auto-évaluation.

Ce stage vous permettra ainsi de faire un bilan des connaissances à approfondir dans les disciplines que vous avez choisies.

Lors de cette semaine, une préparation à la note de synthèse (NDS) est prévue. Nous vous recommandons fortement de faire les 3 devoirs de préparation qui vous seront proposés à la suite de la SAE.

**IMPORTANT :**

L'inscription à cette semaine d'auto-évaluation et l'inscription à l'examen de la seconde qualification sont deux inscriptions distinctes et indépendantes. En particulier, le choix des options pour la SAE n'engage en rien par rapport à la qualification. L'inscription à l'examen aura lieu à partir du lundi 19 mars 2018. Vous en serez avertis par la diffusion d'une note SDRH.

Fait à Athis-Mons, le 30 novembre 2017

**Gwenaëlle LAURAIN**  
Chef du Département  
Formation des corps techniques  
de la Navigation Aérienne

**Liste des destinataires par voie électronique :**

SDRH : Julien PRIEUR, Sylvain RICQ, Maryse LARTIGUE

DSAC-RH : Olivier HAMONIC

COORDONNATEURS FORMATION TSEEAC

ENAC : Marc FOURNIE, Danick PATRIS, Christine DEBRUSSE, Daniel REMY-CAROL

SYNDICATS

**Liste des destinataires par courrier :**

Secrétariat Général

SSIM

ENAC

SNIA

DTA

STAC

BEA

DSAC

SEAC/NC et PF

SAC/SPM

DSNA

DO

**Copies :**

Toutes DSAC-IR

DTI, SIA, CESNAC, tous CRNA, tous SNA.